

POUR PROCEDER A VOTRE INSCRIPTON

**Vous avez reçu un avis favorable à votre candidature
à l'IUT DIJON/AUXERRE sous condition de contrat**

Comment s'inscrire / se réinscrire ?

1^{ère} étape

Dès l'obtention d'un accord avec un employeur, contactez [votre organisme référent](#) en charge du suivi de votre contrat et le responsable de la Licence Professionnelle

- **A partir du 1^{er} juillet**, téléchargez votre dossier d'inscription [DIA et la liste des pièces à fournir](#) sur le site de l'IUT, le compléter, le signer, le transmettre par mél.

Veillez notamment à fournir :

- Une photo d'identité (pour une 1^{ère} inscription à l'université de Bourgogne)
- La copie de votre Journée d'appel (pour une 1^{ère} inscription à l'université de Bourgogne)
- Pour les étudiants hors IUT, le justificatif du niveau (bac+2 pour une licence et bac+1 pour une DUT2) obtenu cette année pour les préparants.
- Pour les étudiants en Contrat d'apprentissage : L'attestation Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) à retirer sur le site du CROUS après un paiement de 92 euros.

2^{ème} étape

La scolarité de l'IUT procède à votre inscription administrative dès validation de votre contrat par l'organisme référent et vous délivre votre carte d'étudiant à la rentrée .

- Les alternants en Contrat de professionnalisation et apprentissage n'ont pas de frais de scolarité.

Votre dossier est à adresser par mél à

inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr

précisez vos nom / prénom / formation concernée dans le libellé du mél